



Législature 2015-2020
Délibération N° 858
Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX
CONSEILLERS ADMINISTRATIFS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DURANT LA LEGISLATURE
2020-2025**

Vu le projet de budget pour l'année 2020,
vu le rapport de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 8 octobre 2019,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui et 3 abstentions

1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à Fr. 75'600, soit Fr. 226'800 au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à Fr. 100, soit Fr 15'200 au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2020 suivantes :

012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs/Maire et Adjoints
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN